Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 064-200039204-20241211-DP_2024_367-DE

LACQ ORTHEZ
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DÉCISION DU PRÉSIDENT PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez,

- Vu la délibération du 17 juillet 2020 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 20 juillet 2020 par laquelle le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,
- Vu l'arrêté du Président en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'une partie de ses attributions,
- Vu le souhait de la recyclerie Créa Locale d'acquérir l'ancien centre technique de la communauté de communes, avenue du Pesqué, sur les parcelles cadastrées AL 175 et AL 177, à Orthez et dans l'attente de la régularisation du crédit-bail à signer entre la communauté de communes Lacq-Orthez et la recyclerie Créa Locale,

DÉCIDE

ARTICLE 1
De conclure avec la recyclerie Créa Locale, une convention d'occupation temporaire à titre gratuit dans l'attente de la régularisation d'un crédit-bail pour l'ancien centre technique de la communauté de communes Lacq-Orthez à Orthez. C'est un ensemble immobilier d'environ 2 500 m² (parcelles cadastrées AL 175 et AL 177), composé de 4 bureaux (22-13-13 et 13 m²), d'un accueil/entrée de 12,8 m², d'une salle de détente de 20,8 m², de vestiaires et douches de 35,80m² et d'une salle de 65 m². Soit un total de 195,40 m². Il est également composé de 2 ateliers de 640 m² et 400 m² environ,

ARTICLE 2
De préciser que le présent bail prendra effet à compter du 16 décembre 2024 pour se terminer le 15 février 2025 inclus,

ARTICLE 3
De fixer le montant du loyer à titre gratuit,

ARTICLE 4
Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 11 décembre 2024

COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ · 64150 MOURENX ·

Patrice LAURENT